



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2019

Date de la convocation :
20 février 2019

Date d'affichage de la
convocation:
20 février 2019

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **10**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Présents :

M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, Mme **LE LAY** Nathalie — M. **BELLOFATTO** Walter, M. **BREISTROFF** Daniel, Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, Mme **LISKA** Christelle, Mme **REGNIER** Agnès, Mme **SCHEID** Sandrine

Absents :

M. **DI BARTOLOMÉO** Roland (procuration à Daniel Breistroff), Mme **GREFF** Nicole (procuration à Agnès Regnier), M. **KIRSCHWING** René (procuration à Didier Kaizer), Mme **RENOIR** Isabelle (procuration à Denis Baur).

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2018
3. Affectation du résultat de l'exercice 2018
4. Vote des taxes d'imposition pour l'année 2019
5. Vote du budget primitif pour l'exercice 2019
6. Dénomination de rue
7. CCCE : opposition au transfert de la compétence eau
8. CCCE : rapport annuel d'activités 2017
9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2017
10. Vente d'un véhicule
11. ERA Kanfen-sous-Bois : avenant convention CCCE
12. Divers

Secrétaire de séance :
Nadine GROSJEAN

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Cahier de doléances :**

Le cahier de doléances ouvert par la commune a été déposé en sous-Prefecture de Thionville le 21 février 2019. Onze contributions ont été portées dans le registre.

- **Réunion du Grand Débat National :**

À ce jour, 3 réunions ont eu lieu : fiscalité & dépenses publiques, organisation de l'État et des services publics, transition écologique. Environ 20 personnes sont habituellement présentes. Les réunions se passent dans de bonnes conditions.

- **Travaux :**

- ERA Kanfen-sous-Bois : le chantier est dans l'attente de la validation par ENEDIS pour le basculement des réseaux et la dépose des poteaux.
- rue Jeanne d'Arc et rue Schuman : les travaux avancent à bon rythme. La réalisation des enrobés est programmée au début du mois de mars.
- Les espaces verts seront réalisés au mois de mars sur la rue de Volmerange.
- Une première réunion de présentation du projet d'aménagement de la rue de Zoufftgen et de la rue du Moulin s'est tenue en mairie le 19 février.
- Locaux associatifs & cellule commerciale : le permis de construire a été déposé.
- Parc pédagogique : une réunion d'installation est programmée le 4 mars.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

2 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire et Didier Nicloux

Délibération N° 2019-06

Chaque année, le Compte Administratif et le Compte de gestion sont soumis à l'examen du conseil municipal en vue de leur adoption.

Ces deux documents retracent les opérations comptables de la commune au cours de l'exercice 2018.

En application du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables, le Compte Administratif, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller, reproduit la comptabilité de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire, tandis que le Compte de Gestion retrace celle du Receveur Percepteur Municipal.

S'agissant du budget de la commune de Kanfen pour l'exercice écoulé, les données et les résultats de ces deux documents qui doivent strictement concorder, s'établissent comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------|-------------------|
| RECETTES DE L'EXERCICE | 980 164,06 |
| DÉPENSES DE L'EXERCICE | 871 068,72 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 109 095,34 |
| RÉSULTAT ANTÉRIEUR | 204 705,60 |
| RÉSULTAT CUMULÉ | 313 800,94 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|------------------------|--------------------|
| RECETTES DE L'EXERCICE | 271 849,77 |
| DÉPENSES DE L'EXERCICE | 310 251,10 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | -38 401,33 |
| RÉSULTAT ANTÉRIEUR | -82 351,49 |
| RÉSULTAT CUMULÉ | -120 752,82 |

RESTE À RÉALISER

| | |
|------------------------------|-------------------|
| RECETTES | 139 339,19 |
| DÉPENSES | 210 793,19 |
| SOLDES DES RESTES À RÉALISER | -71 454,00 |

Après cette présentation, Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre au conseil municipal de débattre sur le compte administratif et le compte de gestion du Receveur, sous la présidence de Monsieur Didier Nicloux, 1^{er} Adjoint au Maire.

Compte tenu de ce qui est présenté, le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

en ce qui concerne le *Compte Administratif*,

- **d'approuver** la gestion du Maire accusant les résultats indiqués ci-dessus,

en ce qui concerne le *Compte de Gestion*,

- **de statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et de déclarer que le Compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

3 - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-07

Après détermination du résultat de fonctionnement, l'assemblée communale est appelée à se prononcer sur son affectation en section d'investissement où il compensera le besoin de financement constaté.

Ces écritures comptables d'affectation interviennent sur l'exercice suivant.

S'agissant de 2018, la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de **120 752,82 €** lequel intègre le solde antérieur reporté.

Les crédits d'investissement reportés sur 2019 font apparaître un déficit de **71 454,00 €**. Soit un déficit d'investissement cumulé de **192 206,82 €**.

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice s'élève à **109 095,34 €** auquel s'ajoute le solde antérieur de **204 705,60 €**, ce qui porte le résultat cumulé à **313 800,94 €**.

Il est proposé à l'assemblée d'affecter ce résultat cumulé de la manière suivante :

- résultat cumulé **313 800,94 €**
- de conserver **121 594,12 €** en section de fonctionnement (compte 002)
- d'affecter **192 206,82 €** de la somme en couverture de besoin de financement (compte 1068)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la proposition d'affectation de résultat constaté à la clôture de l'exercice 2018.

4 - Vote des taxes d'imposition pour l'année 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-08

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2019, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des taxes communales et de maintenir les taux appliqués en 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,60 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 78,65 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de retenir** les propositions ci-dessus.

5 - Vote du budget primitif pour l'exercice 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-09

Le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 648 000 €** est présenté à l'assemblée municipale par chapitre.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le budget primitif de l'exercice 2019 et dire que le présent budget est adopté au niveau des chapitres pour :

- la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à **1 010 000 €**.
- la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à **2 638 000 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le budget primitif de l'exercice 2019 et d'adopter le budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.

6 - Dénomination de rue

Rapporteur : Daniel Breistroff

Délibération N° 2019-10

Le conseil municipal ayant décidé de créer un nouveau lotissement dans la ZAC de Raville, il lui appartient maintenant de donner un nom à chacune des nouvelles rues de ce lotissement.

Afin de rétablir le passé historique de notre commune, la commission de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'environnement propose de dénommer cette voirie : « boucle des Eltz ».

Les barons d'Eltz ont un rapport direct avec l'Histoire de notre village. En effet, par un acte daté de 1531, l'abbaye royale de Saint-Denis avait vendu à Bernard d'Eltz, seigneur d'Ottange, les privilèges, droits et biens qu'elle possédait à Volmerange et Kanfen. C'est une des raisons pour lesquelles le blason de notre village arbore le lion des Eltz avec l'aigle des Walcourt et les lys de l'abbaye de Saint-Denis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la dénomination proposée
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

7 - CCCE : opposition au transfert de la compétence eau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-11

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit notamment le transfert obligatoire de la compétence eau aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que cette dernière législation laisse aux maires la faculté de décaler le transfert obligatoire de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026,

Si avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens, le transfert de la compétence eau ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2026.

Considérant l'intérêt du territoire à ce que chaque commune conserve sa compétence eau,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de s'opposer** au transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- **de demander** au Conseil de Communauté de prendre acte de cette décision.

8 - CCCE : rapport annuel d'activités 2017

Rapporteur : Isabelle Renoir

Délibération N° 2019-12

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a transmis à la commune son rapport d'activités pour 2017.

Celui-ci établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur de compétence de la C.C.C.E.

Il donne une vision complète de toutes les actions conduites par la C.C.C.E. dans les services quotidiens apportés à la population, ainsi qu'à travers les investissements réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de prendre** acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2017 ci-joint.

9 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2017

Rapporteur : Daniel Breistroff

Délibération N° 2019-13

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris par l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Eaux de la ville de Thionville, nous a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2017.

Ce rapport qui reprend le prix et la qualité de service de l'eau potable pour l'exercice 2017 est mis à la disposition de l'assemblée délibérante qui a pu librement le consulter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de prendre acte et d'approuver** le rapport annuel du Service des Eaux de la ville de Thionville pour l'exercice 2017.

10 - Vente d'un véhicule

Rapporteur : Didier Nicloux

Délibération N° 2019-14

La commune est propriétaire d'un véhicule de marque FORD immatriculé BQ-273-CH dont elle souhaite se séparer dans la mesure où elle n'en a plus qu'un usage occasionnel. Cette vente permettra à la commune de faire des économies de fonctionnement (assurance, entretien).

La commune d'Entrange a manifesté le souhait d'acquérir ce véhicule pour un montant de 2 000 € afin de transporter les élèves entre les différents sites scolaires et périscolaires de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la vente du véhicule sus mentionné
- **de fixer** le montant de cette transaction à 2 000 € sous réserve que l'intéressé prenne à sa charge les frais relatifs au contrôle technique et les frais de réparation éventuels du véhicule
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

11 - ERA Kanfen-sous-Bois : avenant convention CCCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-15

Par délibération n°2018-29 en date du 25 juin 2018, le conseil municipal a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'enfouissement de réseaux aériens des rues de la Mine et Sainte-Barbe à Kanfen-sous-Bois.

L'enveloppe financière constituant la limite d'engagement du maître d'ouvrage était de 259 200,00 € TTC dans la convention initiale sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux.

Après consultation des entreprises et attribution du marché, il est nécessaire de porter le montant de cette enveloppe financière à 265 000,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

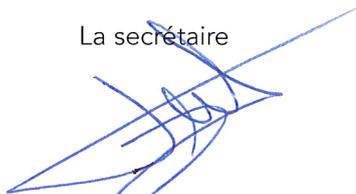
- **d'accepter** l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec la CCCE

12 - Divers

Néant

La séance est levée à 21 h 40.

La secrétaire



Nadine Grosjean

Le Maire



Denis BAUR